

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nbre de conseillers en exercice	15
Présents	09
Votants	09
absents	06
Procurations	00

L'an Deux Mil vingt cinq

Le 30 Juin à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de HAUTEFORT, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sur la présidence de Monsieur Jean Louis Pujols Maire.

Date de Convocation du Conseil Municipal : **24 juin 2025**

PRESENTS : Mr PUJOLS Jean-Louis. REBEYROL Elodie. MOUSSEAU Philippe. FORT Sylvette. POUMAUD Albert. BINETRUY/MEYER Nadine. CONTAMINE David. FALLEAU Geneviève PERTUIS Martine.

ABSENTS : BELLEIL Thomas. CHABASSIER David. DECLE Sébastien. DELACOTE Aurélie. EYSSARTIER Jennifer. MARY Sophie.

PROCURATIONS :

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme REBEYROL Elodie a été élue.

OBJET : Validation du règlement intérieur de la Micro-Folie Hôtel Dieu de Hautefort

La commune de Hautefort a ouvert une Micro-Folie, lieu de culture numérique, au sein de Logis de l'Enclos depuis le mois de mai 2025.

Inspirée des Folies du Parc de la Villette, le projet micro-folie est un dispositif qui s'inscrit dans le plan « la culture près de chez vous » élaboré par le Ministère de la culture et coordonnée par l'Etablissement public du Parc de la Grande Halle de la Villette. Ce projet répond pleinement aux enjeux de développement culturel de la Commune de Hautefort reposant sur la dynamique d'un réseau d'acteurs locaux.

Ce lieu étant un établissement recevant du public, il est indispensable que des règles claires concernant l'organisation et l'accès à la Micro-Folie soient établies et portées à la connaissance du public.

Le règlement intérieur proposé encadre les missions, les conditions d'accès à la micro-Folie, les conditions d'utilisation, de sécurité des personnes et du bâtiment ainsi que son application.

Le règlement intérieur sera porté à la connaissance du public par voie d'affichage et à tout usager en faisant la demande. Le responsable de l'établissement et l'agent affecté sont chargés de la mise en application de ce règlement.

A cet effet, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le règlement intérieur de la Micro-Folie tel qu'annexé à la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le règlement intérieur de la Micro-Folie tel qu'annexé à la présente délibération ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents se rapportant au dossier.

➤ **Adopté à l'unanimité**

Fait et Délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

024-212402101-20250630-2025-056-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/07/2025

Publication : 03/07/2025

HAUTEFORT le 30/06/2025

LE MAIRE,

Jean Louis PUJOLS